Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reconnaissance tardive de paternité

Par Lemmin

Bonjour,

Voici ma situation. J'ai formé un projet parental avec ma meilleure amie et sa compagne de longue date. Nous avons fait une insémination artisanale et notre fille est née il y un an et deux mois.
Lorsque la question de la reconnaissance s'est posée, nous étions bien convenus, pour des raisons évidentes, que la compagne de mon amie devrait l'adopter. Et d'après mes amies il fallait que je renonce à reconnaître ma fille sans quoi l'adoption ne serait pas possible. Elles ont donc conclu une adoption plénière et se sont mariées.
Or après réflexion (bien tardivement...), nous avons réalisé qu'une adoption simple suffisait et aurait permis que je maintienne un lien de filiation avec ma fille, sans compromettre son adoption par la compagne de mon amie.

Ma question est donc la suivante : est-il possible d'effectuer une reconnaissance tardive de paternité sachant qu'une adoption plénière a été faite ?

Merci d'avance pour vos réponses.